



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ponts

Question orale n° 255

Texte de la question

M. Jean Gouguy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les problèmes d'infrastructure routière qui se posent dans l'agglomération paloise. En effet dans le cadre de la liaison Nord-Sud de l'agglomération, les villes de Pau, Billère, Lons, Laroin et Jurancon, soutenues par l'ensemble des communes de l'agglomération paloise regroupées au sein du syndicat intercommunal d'aménagement et d'équipement de l'agglomération de Pau (SIAMELAP) ont été amenées à voter, à l'unanimité le 25 juin 1993 une motion. Dans cette motion, elles soulignent l'importance et l'urgence de la construction du pont entre les communes de Billère, Lons, Jurancon et Laroin dans le cadre du contrat de plan Etat - région conformément au schéma de voirie de l'agglomération paloise. Etant donné l'emplacement stratégique de ce futur pont, qui doit desservir et donc maintenir et développer les zones industrielles et artisanales des communes de Lons (Induspal) et de Billère (La-Linière et les Actipoles), ces mêmes communes insistent sur le fait que cet équipement est prioritaire. Cet ouvrage, qui est la partie terminale de la section Sud de la voie Nord-Sud de l'agglomération, s'inscrit dans la continuité et la cohérence des travaux menés qui ont déjà mobilisé 39 millions de francs. Ces communes demandent donc que cette réalisation soit inscrite au XI^e Plan pour le financement des études, acquisitions et travaux dans le cadre du contrat de plan Etat-région et que le début des travaux puisse intervenir dès 1994. Il lui demande s'il peut confirmer que cette opération est bien prévue au projet du contrat de plan en cours de négociation entre l'Etat et la région Aquitaine, et s'il la considère, comme prioritaire, ainsi que le demandent les élus concernés de l'agglomération paloise.

Données clés

Auteur : [M. Gouguy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 255

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1993, page 7611

Réponse publiée le : 17 décembre 1993, page 7724

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993